

## III.

## BUDGET DES DOTATIONS

POUR L'EXERCICE 1892.

(AMENDEMENTS.)

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet primitif du Budget des Dotations pour l'exercice 1892 présenté à la Chambre, s'élevait à . . . . .	fr.	4,570,600	»
Le projet amendé monte à . . . . .		4,576,400	»
		<hr/>	
Les crédits sollicités sont donc augmentés de . . . . .	fr.	5,800	»

L'augmentation porte sur l'article 6 du Budget, relatif au traitement du personnel des bureaux de la Cour des Comptes; elle est destinée à améliorer la position d'un certain nombre d'employés ayant atteint l'ancienneté de grade déterminée par le règlement organique des bureaux; elle permettra en outre de rémunérer d'une manière équitable le travail de quelques employés particulièrement méritants.

(40)

**PROJET DE LOI AMENDÉ.**

---

**LÉOPOLD II,**

**ROI DES BELGES,**

*A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1892, à la somme de quatre millions cinq cent soixante-seize mille cent francs (4,576,100 francs), conformément au tableau ci-annexé.

---

## BUDGET AMENDÉ DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1892.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>				
1	Liste civile (fixée en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865) . . . . .	3,300,000 .	3,500,000 .	
2	Dotation de S. A. R. le comte de Flandre . . . . .	200,000 .		
<b>CHAPITRE II.</b>				
3	Sénat . . . . .	105,000 .	105,000 .	
<b>CHAPITRE III.</b>				
4	Chambre des Représentants . . . . .	724,500 .	724,500 .	
<b>CHAPITRE IV.</b> COUR DES COMPTES.				
5	Traitement des membres de la Cour. . . . .	70,750 .	246,600 .	
6	— du personnel des bureaux . . . . .	153,650 .		
7	Matériel et dépenses diverses . . . . .	20,000 .		
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . . . .	1,200 .		
9	Secours à d'anciens employés et gens de peine, à leurs veuves ou familles qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse . . . . .	1,000 .		
TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DES DOTATIONS . . . . .fr.				4,576,100 .